



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



Arrêt du Projet de SCoT révisé
Conseil de Métropole
19 juillet 2018

Objectifs de la révision du SCoT de 2006

Délibération du 12/11/2015

4 objectifs fondamentaux

- Préserver et valoriser l'exceptionnelle richesse environnementale du territoire
- Se préparer aux évolutions démographiques et aux besoins qu'elles génèrent
- Accompagner le développement économique pour qu'il soit créateur de richesse et d'emploi
- Adapter le territoire aux changements climatiques et en atténuer les effets, en cohérence avec les territoires voisins

Un projet co-construit avec les Maires :

- Ateliers par secteurs pour *Montpellier Métropole Territoires* & la révision du Schéma de Cohérence Territorial : **29** séances d'Atelier

- Réunions spécifiques avec chaque Maire :
62 réunions bilatérales formalisées + **56** réunions complémentaires

- **4** Conférences des Maires sur :
les objectifs de révision / le PADD / le commerce / le projet
Soit au total : plus de 150 séances de co-construction

Les grandes étapes ont été présentées lors de 3 Conseils de Métropole :

la définition des objectifs de la révision
le débat du PADD
l'arrêt du projet

Un projet partagé avec les Personnes Publiques Associées :

8 réunions

La sollicitation du Conseil de Développement :

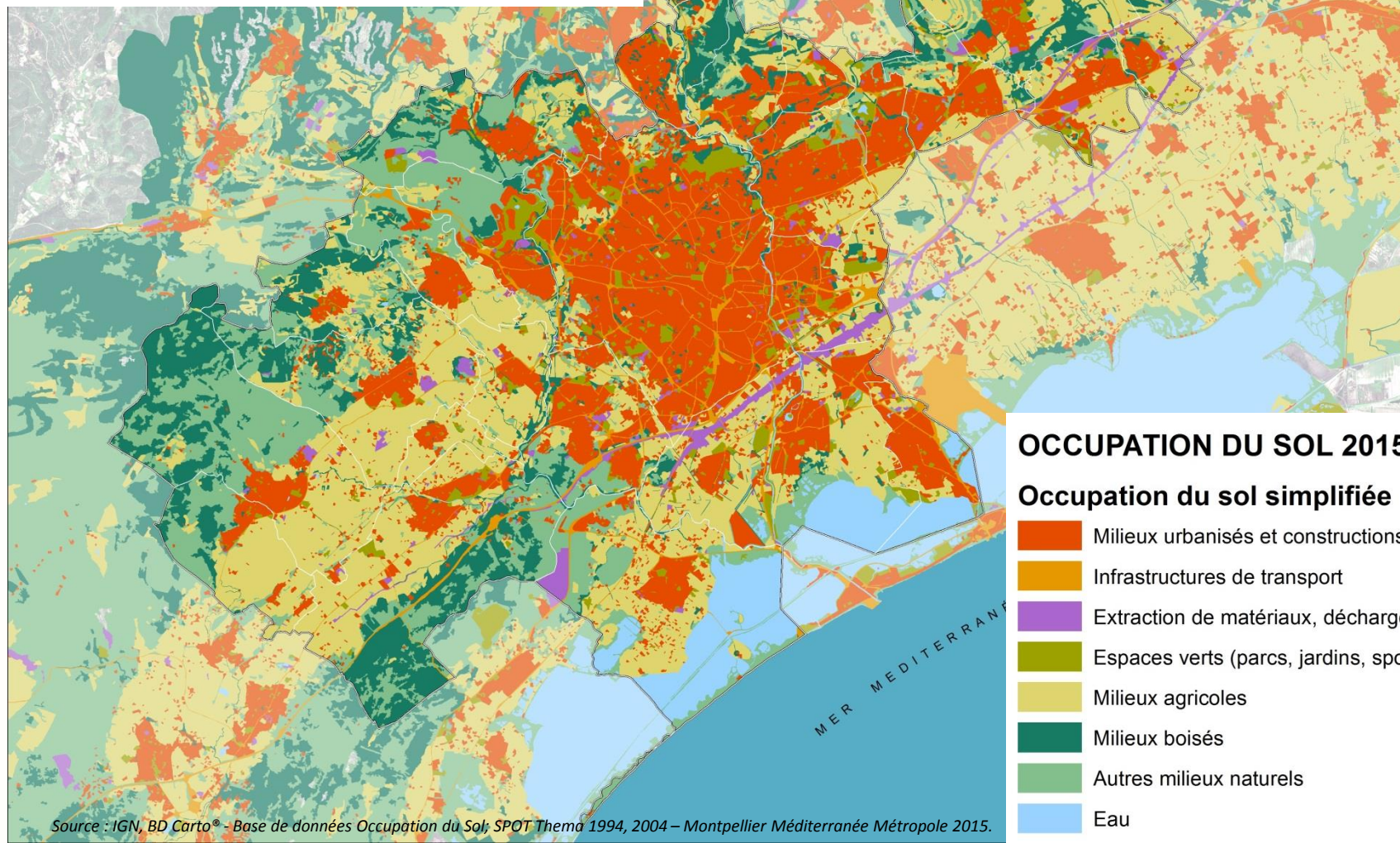
1 contribution sur les Portes Métropolitaines
1 avis favorable sur l'ensemble du projet



3 tiers d'occupation des sols

En 2015, sur un territoire de 43.900 ha :

- **16.400 ha de milieux naturels**, dont milieux :
 - ✓ ouverts et semi-ouverts : 46% (7.560 ha)
 - ✓ forestiers : 40% (6.490 ha)
 - ✓ aquatiques et humides : 14% (2.320 ha)
- **13.900 ha de milieux à usage agricole**
- **13.700 ha de milieux artificialisés**



OCCUPATION DU SOL 2015

Occupation du sol simplifiée

-  Milieux urbanisés et constructions isolées
-  Infrastructures de transport
-  Extraction de matériaux, décharges, chantiers
-  Espaces verts (parcs, jardins, sports et loisirs...)
-  Milieux agricoles
-  Milieux boisés
-  Autres milieux naturels
-  Eau

Le projet

Les 3 défis du SCoT :

DEFI 1 : UNE METROPOLE ACCLIMATEE

DEFI 2 : UNE METROPOLE EQUILIBREE ET EFFICACE

DEFI 3 : UNE METROPOLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE

=> **Préserver durablement l'équilibre :**


- 2/3 en espaces naturels et agricoles
- 1/3 en espaces urbains et à urbaniser

Pour y parvenir, intégration de la Démarche ERCD :

Eviter, Réduire, Compenser &... Déployer

La méthode ERC appliquée au SCoT

- **EVITER** = définir au plus juste les besoins, positionner les extensions urbaines en recherchant les moindres impacts
- **REDUIRE** = fixer des orientations pour réduire les impacts en phase opérationnelle
- **COMPENSER** = identifier les mesures pour anticiper la compensation



DEPLOYER =
mettre en œuvre
la stratégie
d'aménagement
durable du territoire

EVITER

Maitrise du développement Répondre à tous les besoins en logement

Le choix d'un scénario démographique modéré, partagé avec l'INSEE :
un taux de croissance de + 1%/an soit + 5 300 habitants/an contre plus de 1,7%/an de 2009 à 2014

Poursuivre l'effort de construction pour répondre à la demande

4 250 à 4 500 logements /an contre 5 300 pour les 10 dernières années

Accueillir 84 % des logements dans le Cœur de Métropole, c'est-à-dire dans les communes desservies par les transports collectifs les plus performants existants ou à venir

Offrir des logements diversifiés et accessibles aux ménages locaux

Logements locatifs sociaux, accession abordable, ...

Promouvoir un habitat de qualité et répondant à la diversité des parcours résidentiels

... au sein d'opération d'intensité adaptée en fonction de l'armature urbaine

Mobiliser et valoriser le parc de logement existant

Accueillir **60 % des besoins en logement dans l'enveloppe de l'urbanisation existante et engagée**

EVITER

Conforter le développement économique

Renforcer et ré-équilibrer l'économie du territoire :

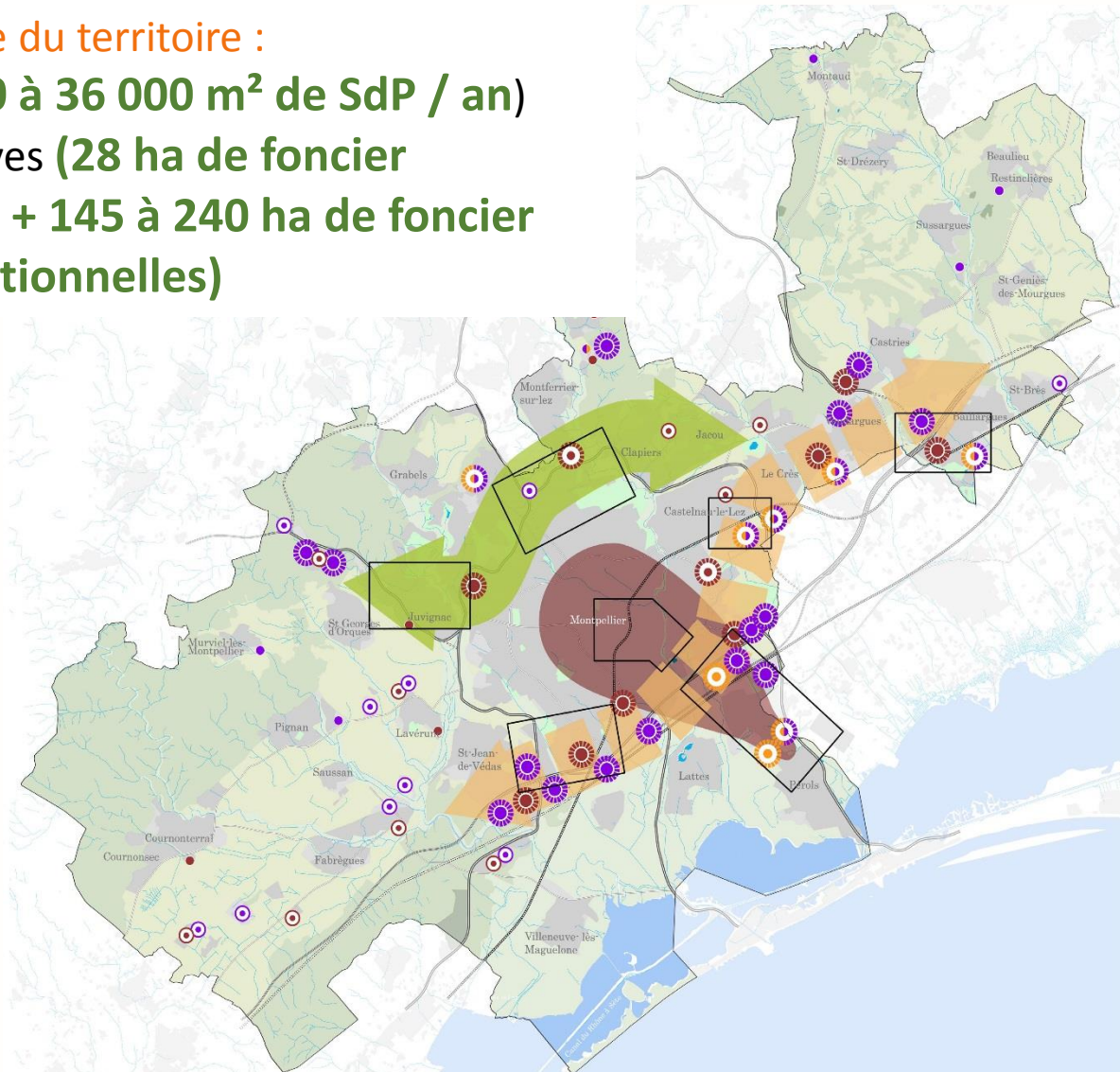
- diversifier l'offre tertiaire (**30 000 à 36 000 m² de SdP / an**)
- développer les activités productives (**28 ha de foncier aménageable « courant »/ an + 145 à 240 ha de foncier pour des implantations exceptionnelles**)

Créer des polarités économiques attractives et durables

Réinvestir les polarités économiques existantes, une réponse à hauteur de 15% des besoins

Localiser les bonnes activités aux bons endroits

Promouvoir les formes économiques de proximité dans les villes et villages



Adapter l'appareil commercial à l'évolution des modes de vie et de consommation :



tendre vers une moyenne de 7 000 m² de surface de vente nette/an (contre + 9 000 m²/an les dix dernières années)

Développer l'appareil commercial en cohérence avec le projet de territoire :

- Dans le Cœur de Métropole pour les activités les plus attractives
 - En proximité de l'urbanisation existante et projetée
 - En réinvestissant les pôles existants (avant de les étendre)
- ... et sans créer de « doublons » avec les territoires voisins

Identification de deux secteurs pouvant accueillir une polarité en rééquilibrage hors des secteurs prioritaires : ouest et Vendargues – Castries



Pas de nouvelle création > 1 500 m² de surface de vente hors secteur prioritaire, sauf si projet urbain d'envergure suffisante

Appuyer le développement urbain sur un **réseau armature de transport en commun renforcé** (Train + TCSP) complété par des **axes potentiels majeurs de TC**

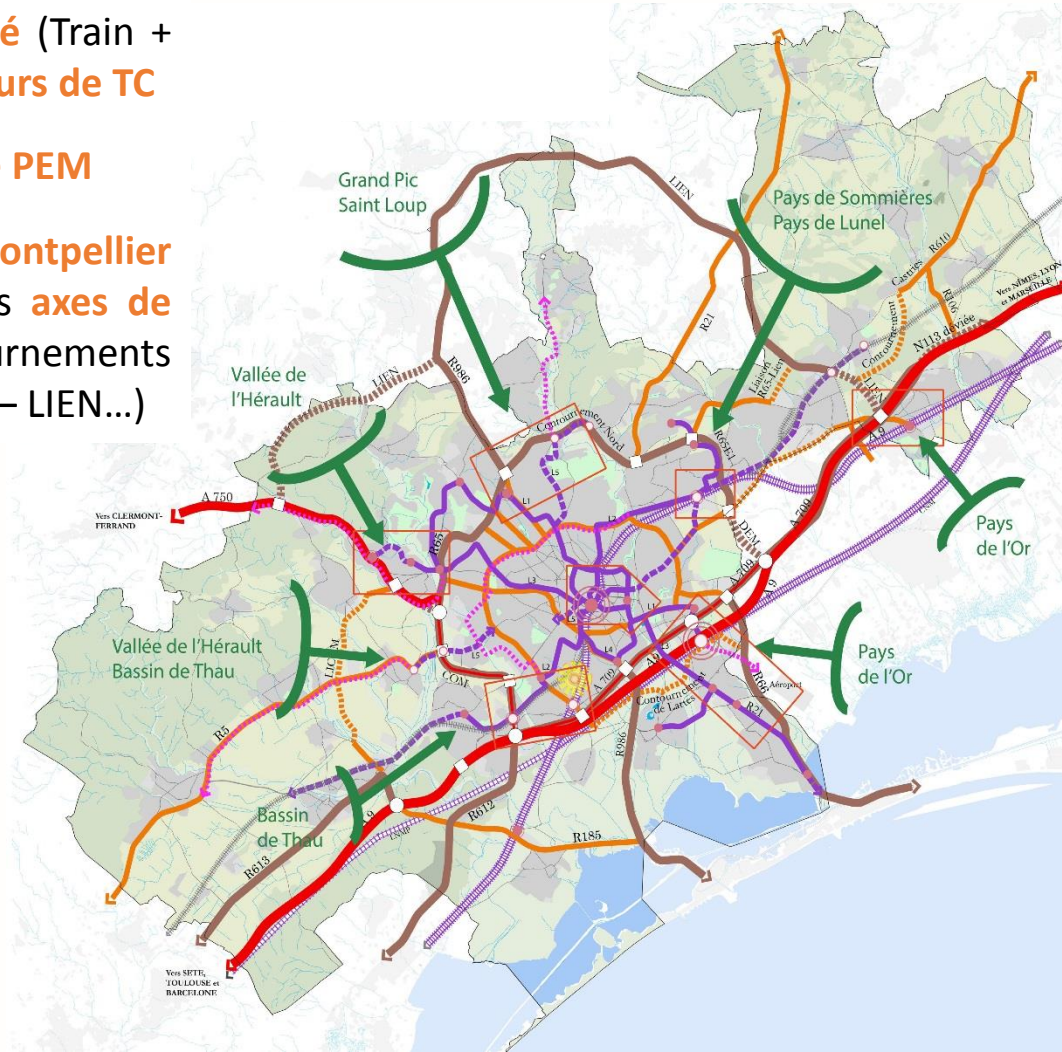
Interconnecter les mobilités par un **réseau de PEM**

Promouvoir le **contournement routier de Montpellier** (COM, DEM, LIEN, déviation RN 113) et les **axes de rabattement/évitement** (LICOM, contournements nord de Lattes et sud de Castries, liaison R65 – LIEN...)

Intégrer une **logistique des derniers kilomètres** mutualisée et décarbonnée

Affirmer les **modes actifs** et la **métropole des courtes distances**

Organiser les **temps de déplacement**



Un SCoT économe en foncier qui limite au plus juste les besoins en extensions urbaines

SCoT de 2006 :

30% en réinvestissement: au regard des besoins estimés pour 2040, **2 260 à 2 520 ha d'extensions urbaines** auraient été nécessaires

SCoT révisé :

Prioriser l'optimisation de l'urbanisation existante et engagée :

- Satisfaire 60% des besoins en tissu urbain mixte dans l'urbanisation existante et engagée (logement, tertiaire, commerce, équipement)
- Satisfaire 15% des besoins du tissu économique dans les parcs d'activités existants

Maîtriser les extensions urbaines : **1 510 ha**

SCoT de 2006

2260 à 2520 ha

Dans le scénario de poursuite du SCoT de 2006



SCoT révisé



Soit environ **750 à 1010 ha « évités »** par rapport à la projection à 2040 du modèle de développement du SCoT de 2006 = **-33%**

Soit **-410 ha** par rapport au SCoT de 2006, rendus à l'armature des espaces naturels (-210ha) et agricoles (-200 ha) soit **21%**

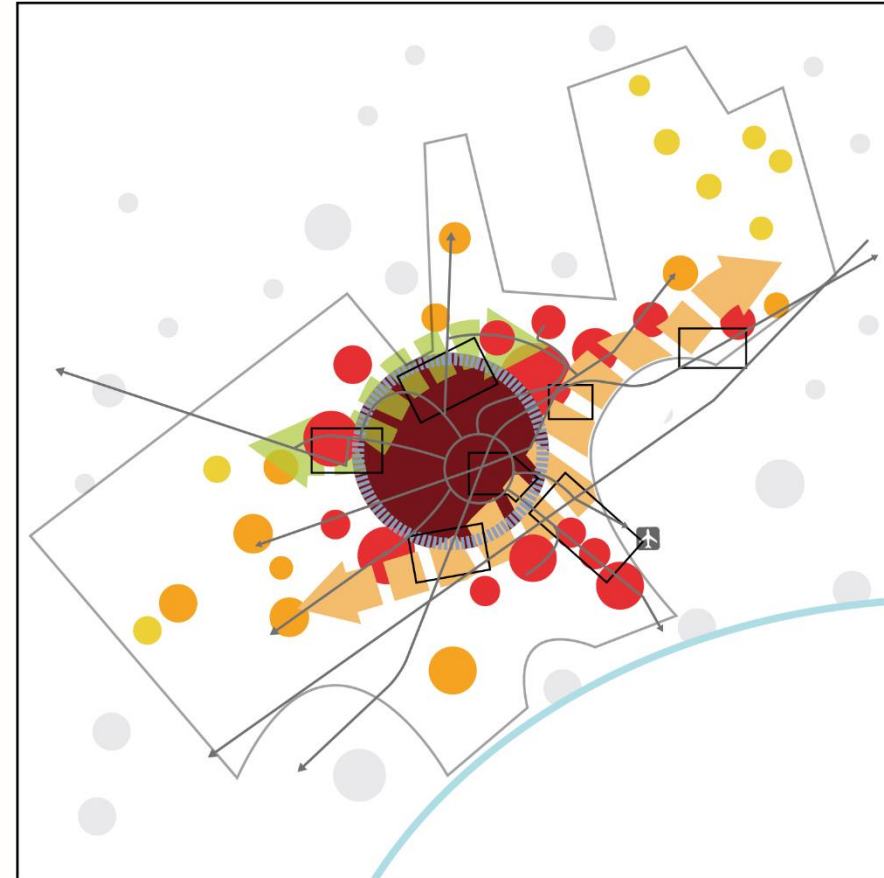
Conforter le Cœur de Métropole

- Valoriser une **vitrine urbaine active** le long des axes de communication
- Valoriser les territoires d'interfaces
- Consolider l'**Axe des savoirs**

Valoriser le rapport entre le Cœur de Métropole et l'aire métropolitaine par la création de **Portes métropolitaines**

Conforter les identités de la **Métropole des Villages**

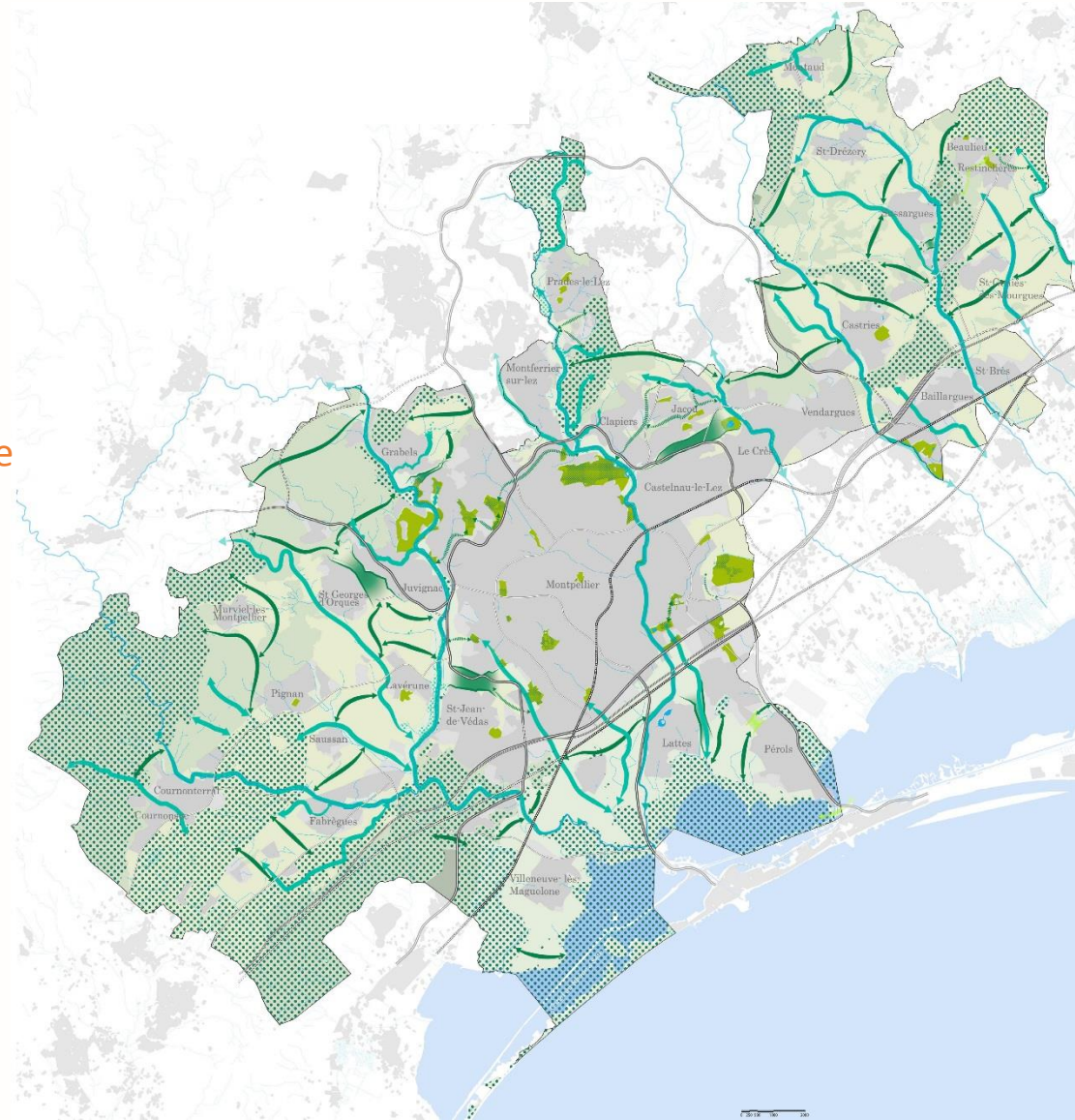
Assurer un déploiement du **très haut débit** sur le territoire : Montpellier Méditerranée Métropole, métropole connectée



L'armature des espaces agricoles, naturels et forestiers, matrice multifonctionnelle de la préservation de la biodiversité

Les réservoirs et les corridors de biodiversité de la trame verte et de la trame bleue :

- **+ de 13 000 ha de réservoirs identifiés par le projet (dont 3 700 ha de plus par rapport au SRCE)**
- Limiter les « effets d'emprise » de l'urbanisation
- Instaurer des principes de perméabilité / continuité des fonctionnalités écologiques



Le SCoT définit le socle de la préservation et de la réactivation des espaces agro-naturels

Promouvoir une **vision intégrée des espaces agro-naturels et de la résilience du territoire**

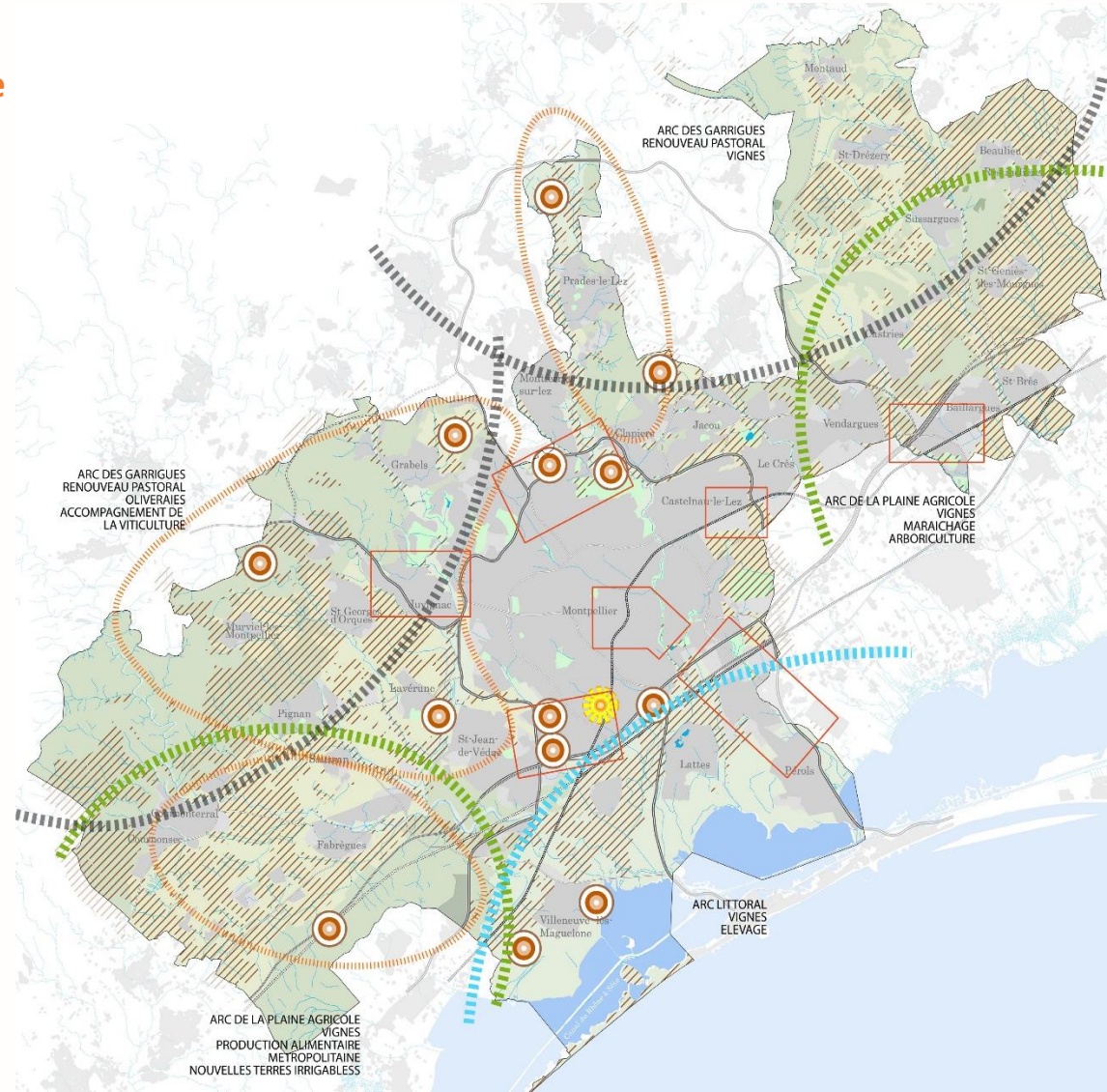
Reconnaitre et valoriser la diversité et les **potentiels des sols** agricoles du territoire pour mieux les activer

Répondre aux **besoins de l'appareil de production** nécessaire à la filière agricole et alimentaire

Prendre en compte les **impacts** de l'urbanisation sur l'économie agricole, les éviter, ou **compenser** par la participation au déploiement de la politique agroécologique et alimentaire

Créer et mettre en réseau un archipel de **fermes ressources** multifonctionnelles

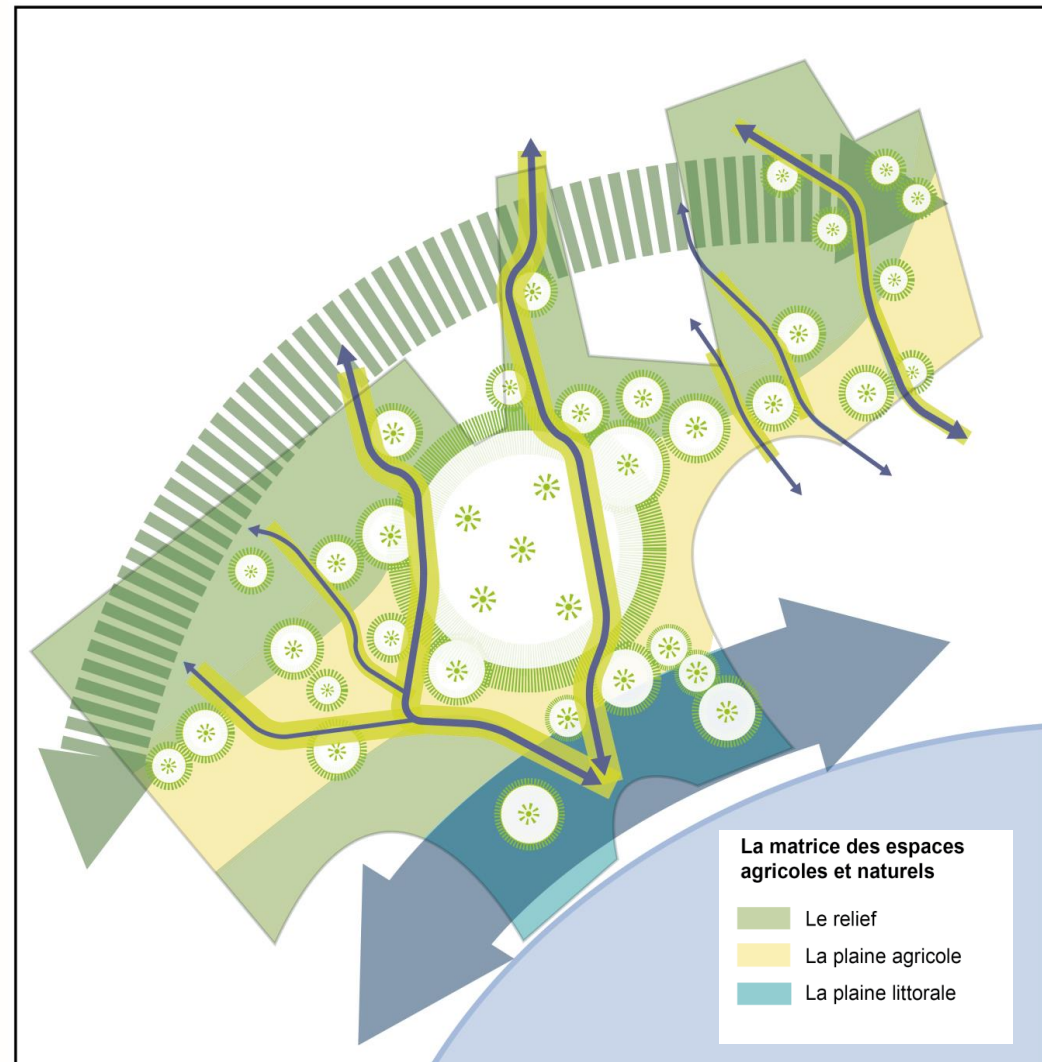
Développer l'**agrotourisme** et les formes de tourisme qui s'appuient sur les ressources naturelles du territoire



Révéler le paysage à travers l'affirmation d'un grand parc métropolitain

- Faire des entrées de ville un marqueur identitaire du territoire
- Composer des projets valorisant le paysage urbain

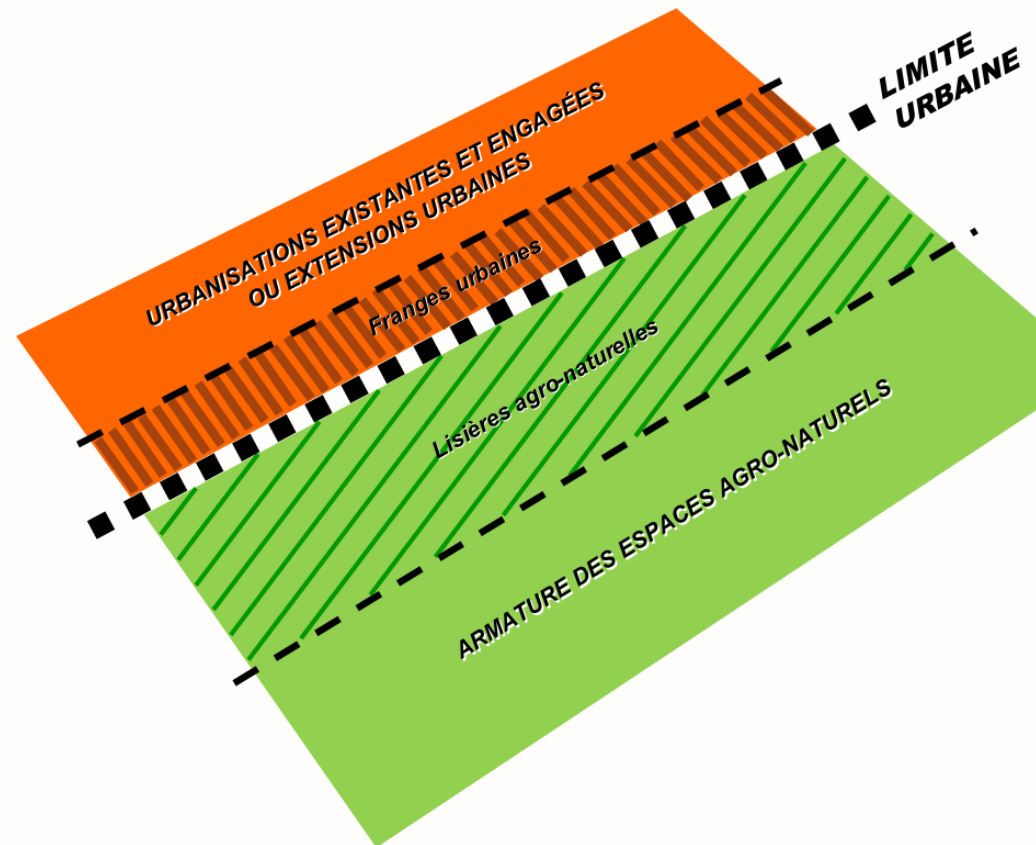
Valoriser le paysage naturel et patrimonial du littoral au sein du grand parc métropolitain



Affirmer clairement les « **limites urbaines** » pour définir les contours durables des villes et des villages

Traiter et valoriser les **lisières agro-naturelles**, comme support de projet et de gestion qualitative des interfaces entre l'armature agro-naturelle et l'urbain

Programmer des **franges urbaines**, pour gérer les rapports d'usages entre l'urbain et les espaces agro-naturels

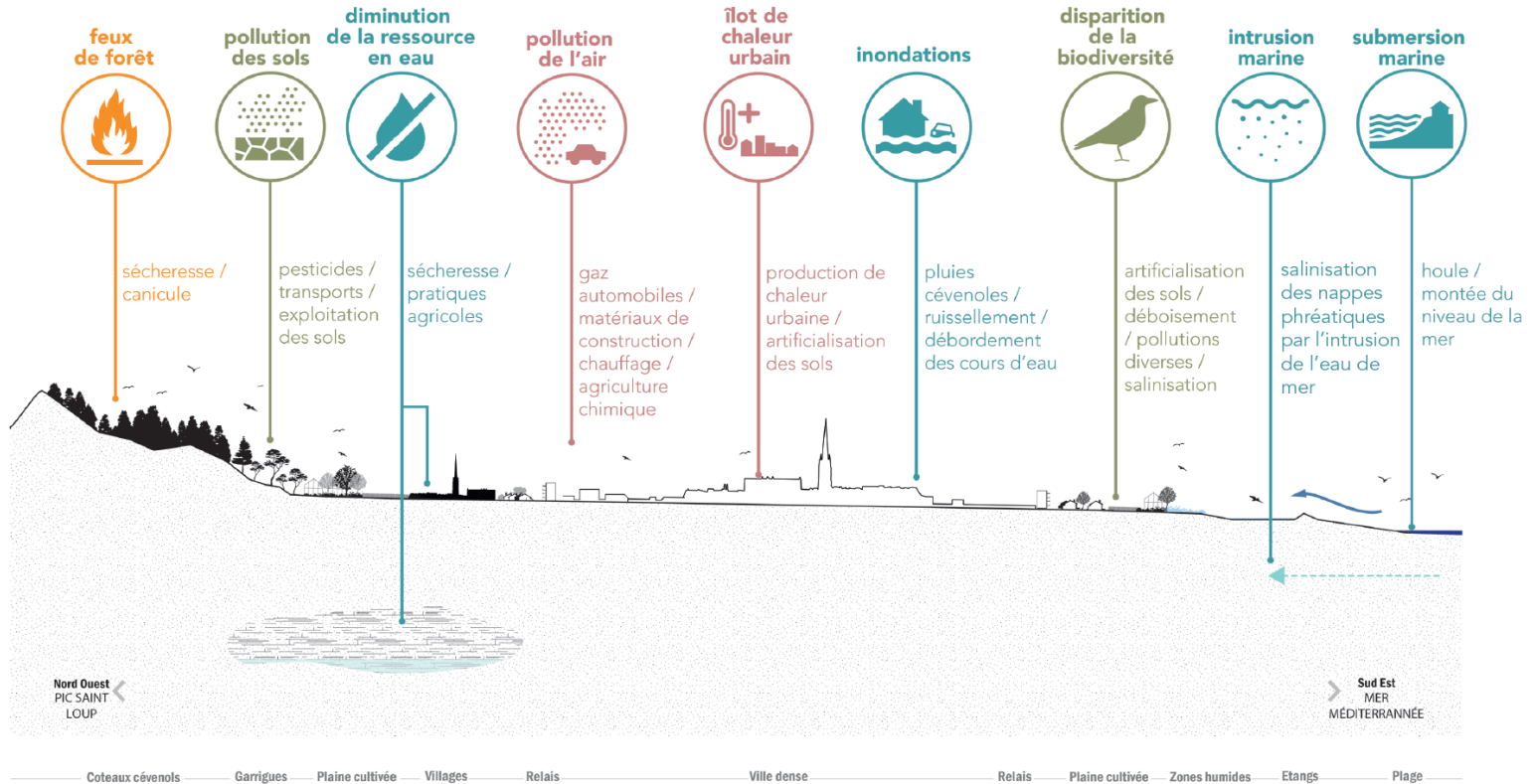


EVITER

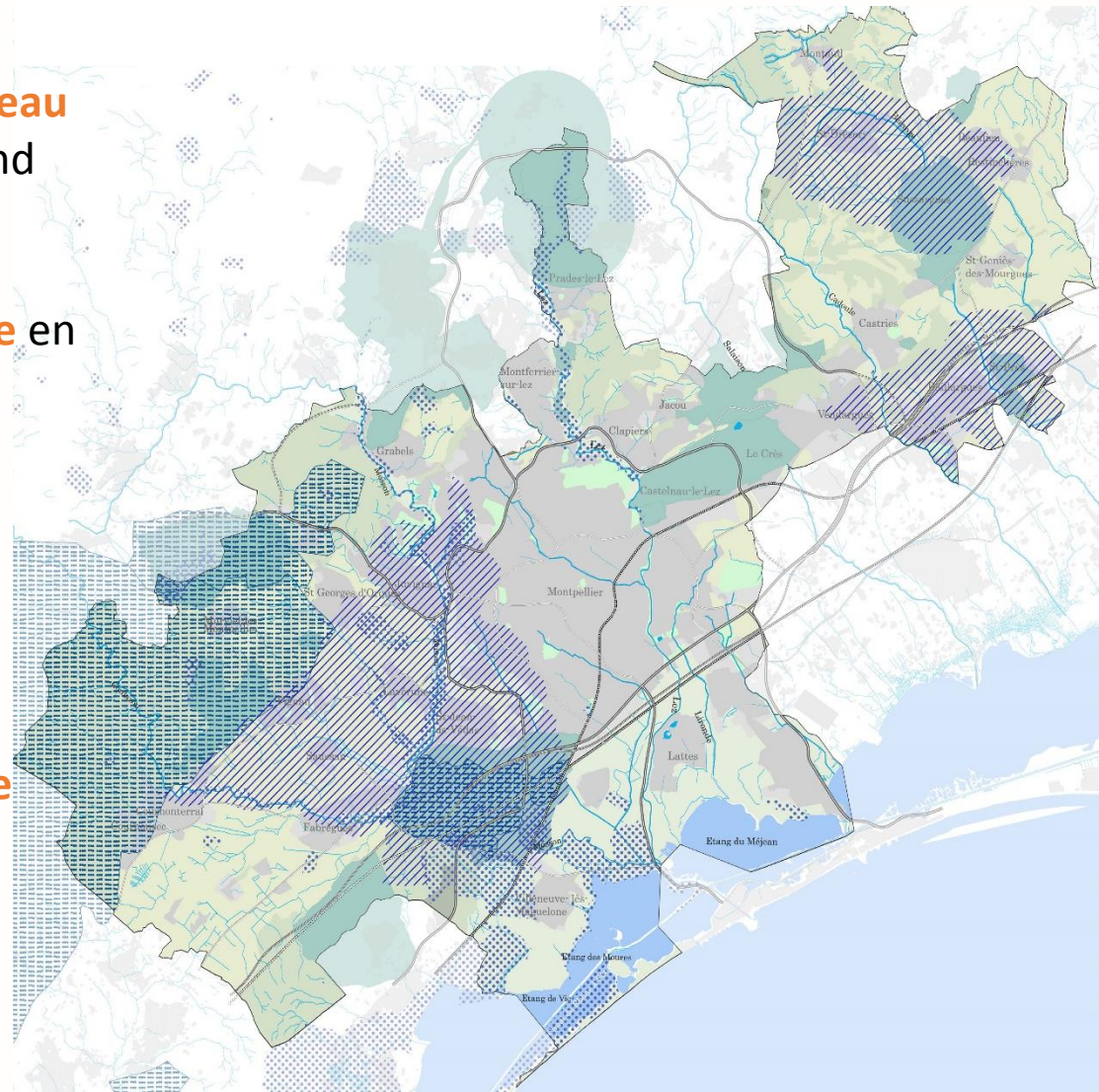
Favoriser la résilience du territoire, face aux risques, dont ceux liés au changement climatique

Intégrer l'adaptation du territoire dans les processus d'aménagement

La Métropole est soumise à de nombreux risques renforcés par la pression démographique et le changement climatique. Ces risques varient en modalités et en intensité depuis le Pic Saint Loup jusqu'à la mer avec une forte prégnance des risques liés à l'eau (débordements des cours d'eau, ruissellements pluviaux et submersion marine).



- Aménager et gérer les **ressources en eau** dans une conception intégrée du grand cycle de l'eau
- Contribuer à la **transition énergétique** en favorisant la mutation du modèle de consommation, de production et de distribution
- Structurer la filière de **gestion des déchets**
- Organiser la gestion **des matériaux de construction**



Organiser la préservation du patrimoine littoral et son développement durable

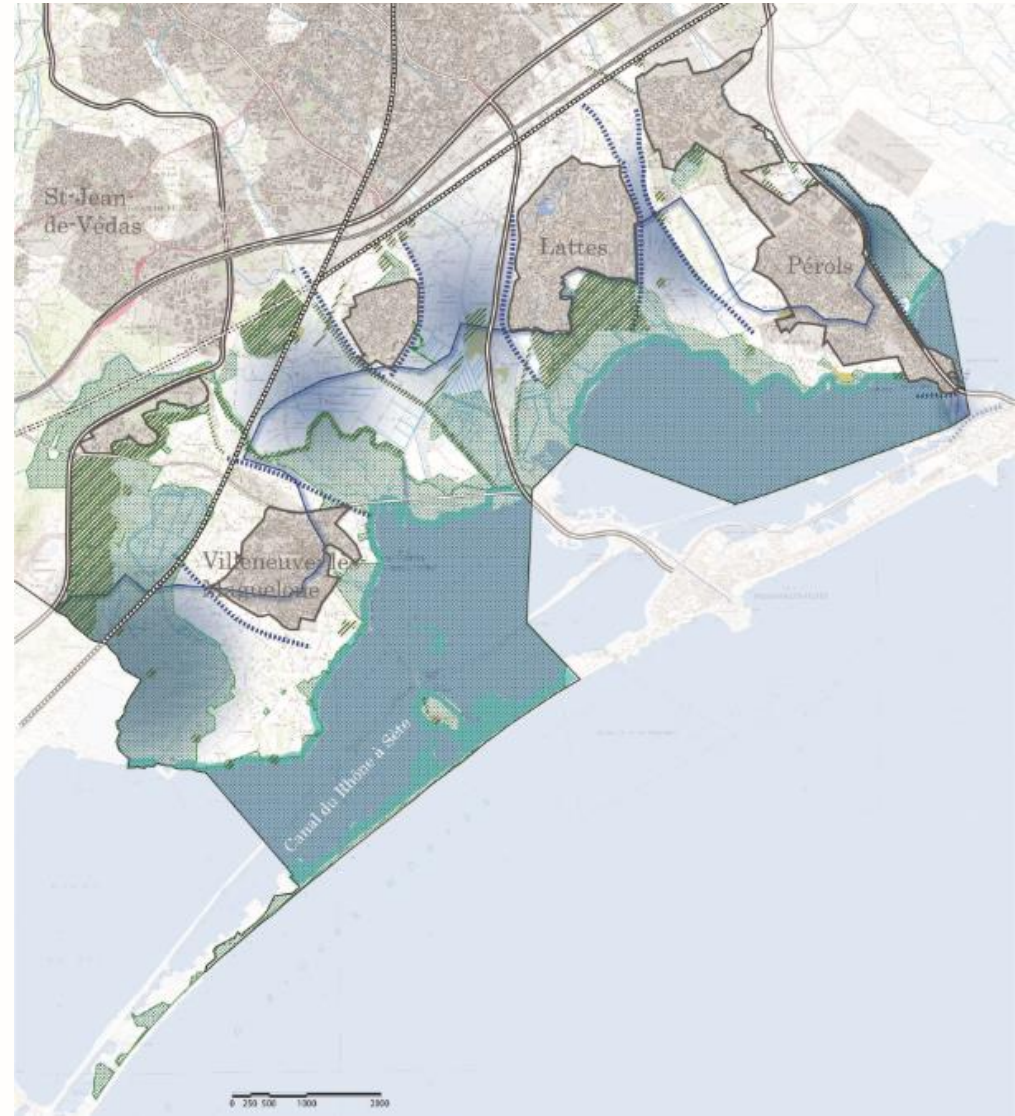
Intégrer la **Loi LITTORAL** :

- la bande des 100 m ,
- les espaces proches du rivage,
- les espaces remarquables,
- les parcs et ensembles boisés les plus significatifs,
- la définition des contours d'agglomération et villages existants,
- les coupures d'urbanisation

Protéger les espaces agro-naturels

Mettre en œuvre des principes de développement urbain gradués et respectueux des espaces littoraux

Déterminer la capacité d'accueil des communes littorales



Les prochaines étapes

- **19 juillet** : Arrêt du **bilan de la concertation** et du **projet de SCoT révisé** par le Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole
- **25 juillet – 25 octobre** : **consultation des Personnes Publiques Associées** (Etat, Région, Département, 3 chambres consulaires, EPCI voisins) + **avis des 31 communes...**
- **Mi novembre – mi décembre** : **enquête publique**
- **Début 2019** : **Approbation du SCoT** par délibération de Montpellier Méditerranée Métropole